

XAVIER

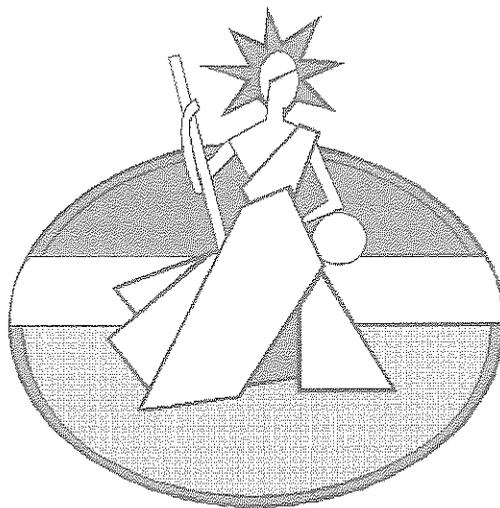
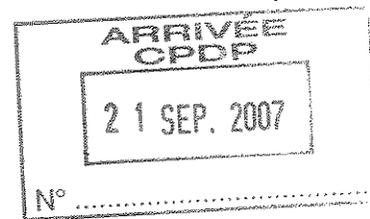


TAYEAU

Huissier de Justice Audiencier

Près le Tribunal de LESPARRÉ MEDOC

PROCES - VERBAL DE CONSTAT



6, RUE DE VARIZE, BP N° 7, 33780 SOULAC SUR MER

☎ 05.56.09.85.71

☎ 05.56.09.70.56

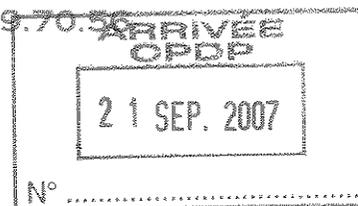
Xavier TAYEAU

Huissier de Justice Audiencier
Près le Tribunal de LESPARRRE MEDOC
6 rue de Varize
B.P. n° 7
33780 SOULAC SUR MER

TEL. 05.56.09.85.71 - FAX. 05.56.09.70.56

0000000

N° DE REFERENCE : 99/552.



**L'AN
DEUX MILLE SEPT
ET LE
VINGT ET UN AOUT**

Pardevant Nous , Xavier Francis Hubert Georges T A Y E AU, Huissier de Justice à la résidence de S O U L A C S U R M E R , soussigné,

A COMPARU

oooo

- UNE POINTE POUR TOUS association Loi de 1901, dont les bureaux se trouvent à LE VERDON SUR MER avenue des Tourterelles chez Mr. COUTREAU, représentée es-qualité par son Président Monsieur Lalou ROUCAYROL , représenté par Monsieur Bernard VINQUOY.

LEQUEL NOUS A EXPOSE

oooooooo

- Que dans le cadre d'une éventuelle installation à LE VERDON SUR MER, sur le site du Port Autonome de Bordeaux d'un ensemble industriel sous l'égide de l'entreprise 4GAZ, une commission particulière du débat public a été instituée.
- Que cette commission effectue, pour la population, des consultations d'informations dans une salle de la Mairie de LE VERDON SUR MER.
- Que l'association a intérêt à faire constater divers points, à savoir :

- Que l'affichage pour les réunions de cette commission est minimaliste.
 - Que les réunions ont lieu dans une salle d'honneur ouverte continuellement au public et servant à d'autres objets que les informations de la commission.
 - Qu'il existe sur place, outre, les affiches et documents d'informations de la commission, un affichage publicitaire et promotionnel pouvant amener une confusion avec les pièces informatives de la commission.
 - Qu'il existe sur les lieux une maquette, qui présente, certains points inexacts par rapport aux différentes proportions que prendrait le projet.
- C'est pourquoi il Nous requiert à cet effet.
 - Déférant à cette requête, Nous Nous sommes transporté à LE VERDON SUR MER, où, Nous avons constaté ce qui suit :

00000
000
0

DEROULEMENT DES OPERATIONS

- Nous Nous présentons en Mairie de LE VERDON SUR MER, où Nous rencontrons le Maire de la commune.
- Après les salutations d'usage Nous exposons le but de Notre mission et demandons à Monsieur le Maire de procéder à Nos constatations.
- Monsieur Alain MARTINET, Maire de la commune, Nous précise qu'il n'y a aucune opposition et Nous conduit dans la salle prévue pour la commission.

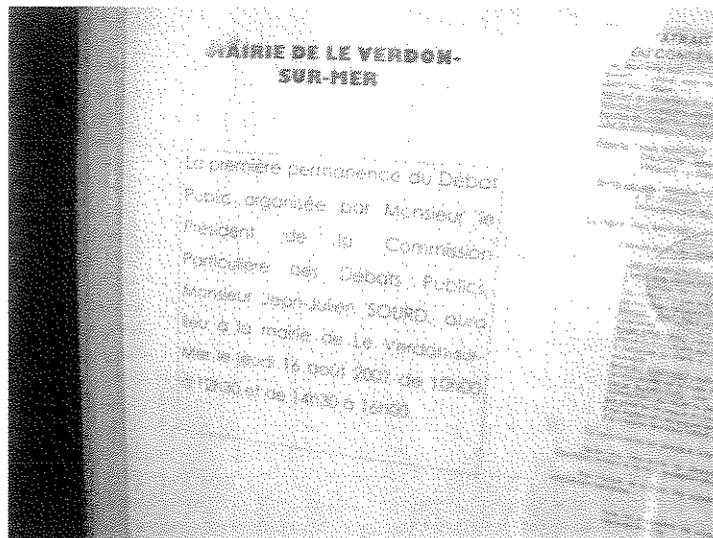
AFFICHAGE CONCERNANT LES REUNIONS DE LA COMMISSION

- Nous pouvons constater qu'il existe, à l'entrée de la porte vitrée de la Mairie, à l'extérieur, sur la droite, un panneau d'affichage public.
- En partie basse de ce panneau, se trouve apposée une feuille blanche dactylographiée indiquant :

*

*MAIRIE DE LE VERDON SUR MER
LA PREMIERE PERMANENCE DU DEBAT PUBLIC ORGANISEE PAR
MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA COMMISSION PARTICULIERE DES
DEBATS PUBLICS MR. JEAN JULIEN SOURD AURA LIEU A LA
MAIRIE DE LE VERDON SUR MER LE JEUDI 16 AOUT 2007 DE 10 H 00
A 12 H 30 ET DE 14 H 30 A 16 H 00*

*



SALLE DE LA COMMISSION

- La commission est installée dans la salle d'honneur de la Mairie de LE VERDON SUR MER.
- Cette salle, se trouvant juste à gauche en rentrant dans la MAIRIE, est ouverte lors de Nos constatations et diverses personnes sont dans les lieux, certaines attendant un rendez vous avec le Maire.

- Lors de Nos constatations plusieurs personnes sont venues dans la salle.



PRESENCE D’AFFICHES PROMOTIONNELLES

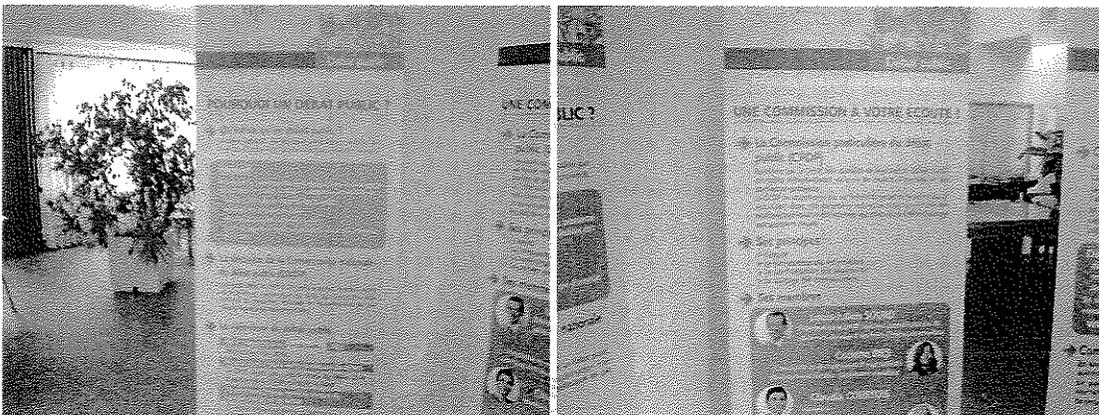
- Nous constatons à l’entrée de la salle qu’il existe une table avec un papier de la commission et un tas de dépliants informatifs au nom de la commission. (PHOTO - I)
- Sur le côté droit, trois panneaux informatifs de la commission, de forme longitudinale. (PHOTOS - II - III (3 clichés) -)
- Juste en face, côté mur extérieur, trois panneaux de même aspect, de 4GAZ, faisant la promotion du projet. (PHOTOS - IV - V (3 clichés) -)
- A côté, un peu plus vers l’angle du fond de la pièce, une maquette sur une table avec dessus transparent. (PHOTO - VII).
- Nous pouvons constater que les panneaux 4GAZ font uniquement état de la promotion de l’installation des cuves sur le site. (PHOTOS - VI (16 clichés) -)
- Ces panneaux forment une certaine similitude dans la forme, le positionnement, l’installation face à ceux de la commission. (PHOTOS - II - IV)



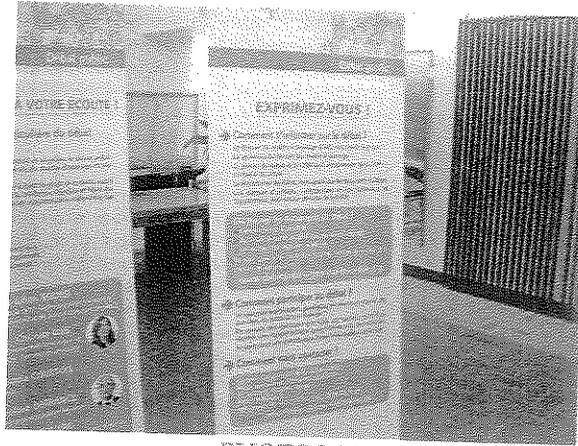
PHOTO I



PHOTO II



MEMBRE DE L'ASSTV



PHOTOS III

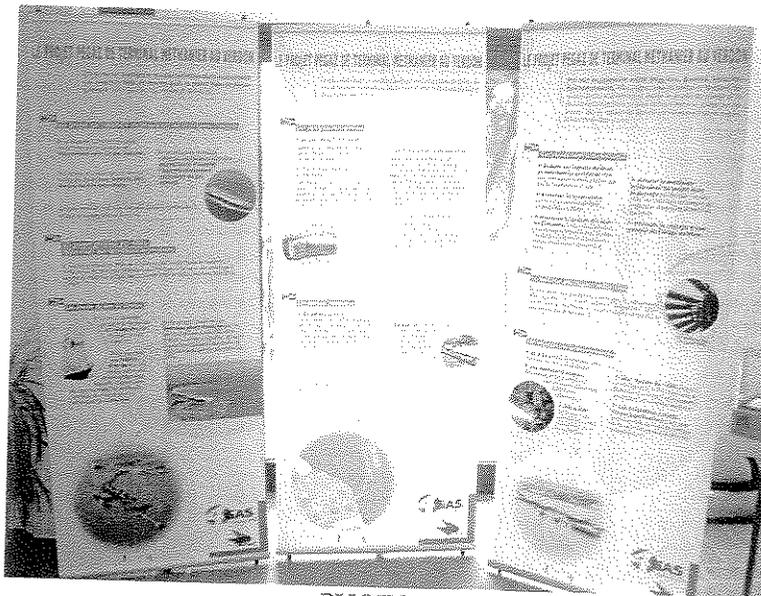
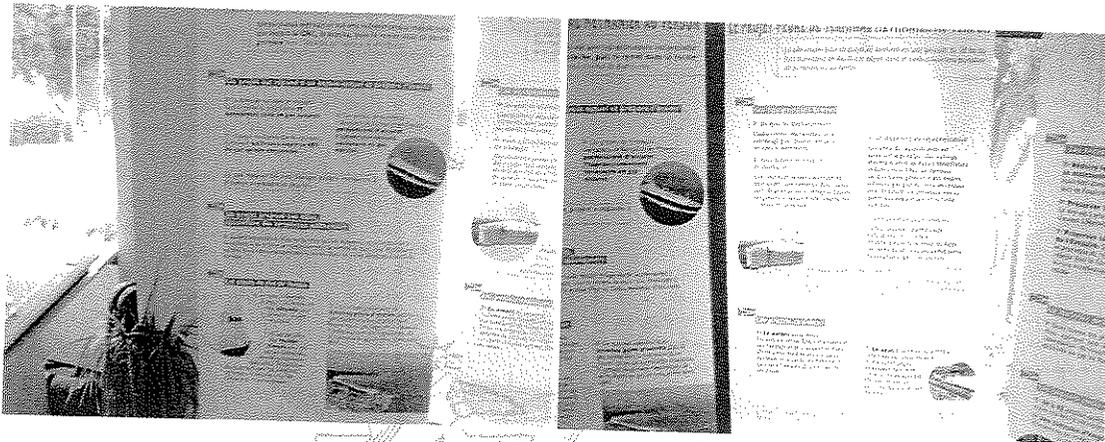
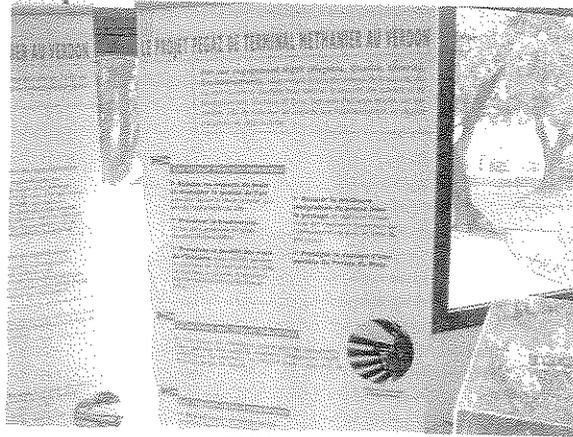


PHOTO IV





PHOTOS V

► Les projets de terminaux méthaniens en Europe et en France permettront d'assurer l'approvisionnement nécessaire en gaz naturel.

Un projet qui répond à un besoin

► La demande mondiale en énergie est en constante progression et notamment celle en gaz naturel.

► L'Europe ne dispose pas de réserves suffisantes. La France importe 98% du gaz qu'elle consomme.

► Ce terminal constituera un nouveau point d'entrée pour le gaz naturel dans le sud-ouest de la France qui en est aujourd'hui dépourvu. Il permettra notamment l'approvisionnement de la réserve de gaz de Lacq, prévue pour 2013.

Les atouts du site du Verdon

► La zone industrielle-portuaire du Verdon est très adaptée pour accueillir ce type d'activité.

► Le site offre une facilité d'accès pour les navires méthaniers.

► Ce terminal constituera un nouveau point d'entrée pour le gaz naturel dans le sud-ouest de la France qui en est aujourd'hui dépourvu. Il permettra notamment l'approvisionnement de la réserve de gaz de Lacq, prévue pour 2013.

► Le quai de déchargement existant sera réaménagé pour pouvoir accueillir les navires méthaniers.

► deux à trois réservoirs de stockage

Ces réservoirs seront constitués de deux cuves l'une contenue dans l'autre, selon le principe de « l'incrustation » qui garantit la sécurité des installations en toute circonstance.

► un dispositif de régénération

Une unité de régénération est basée sur le principe d'un échange thermique entre de l'eau à température ambiante et le GNL qui retourne alors à l'état gazeux. Il est alimenté par gazoduc vers les réseaux de distribution. Ce processus met en œuvre des dispositions de sécurité maximale.

► une unité de cogénération

Cette-ci assurera la production d'électricité nécessaire au fonctionnement du terminal de façon autonome et utilisera une petite partie du gaz produit par l'installation.

En aval, le terminal sera relié à l'ensemble du réseau national de transport de gaz.

Le gazoduc partira en limite de l'établissement. Des études sont en cours sur les possibilités de tracé.

PEGAZ DE TERMINAL METHANIER AU VERDON

Par son engagement HQE (Hygiène, Qualité, Sécurité, Environnement), EGIS s'engage à tout moment de la durée de son activité à fournir pour assurer la sécurité des travaux et du fonctionnement ultérieur du futur Terminal Méthanier toutes les précautions afin de respecter les impacts sur l'environnement et de garantir la durabilité de cette activité.

► Assurer la meilleure intégration du projet dans le paysage en réduisant l'impact visuel des réservoirs notamment par l'édification d'une dune en limite du site retenu.

► Protéger le captage d'eau potable du Forage du Moie.

Les impacts environnementaux

► Réduire les impacts du bruit et maintenir la qualité de l'air aussi bien durant la phase chantier que lors de l'exploitation du site.

► Préserver la biodiversité. Le site est à proximité de zones classées « Natura 2000 ».

► Préserver la qualité des eaux de l'Estuaire. L'eau utilisée pendant le processus de régénération du GNL, rejetée dans la Gironde, n'entraînera aucune modification significative du milieu.

Les impacts socio-économiques

► 38 à 52 emplois permanents seront créés une fois le terminal achevé.

► une centaine d'emplois découleront de cette installation (surveillance et gardiennage, maintenance, électricité...)

► 200 à 300 personnes et un période de pointe travailleront sur le site du Verdon.

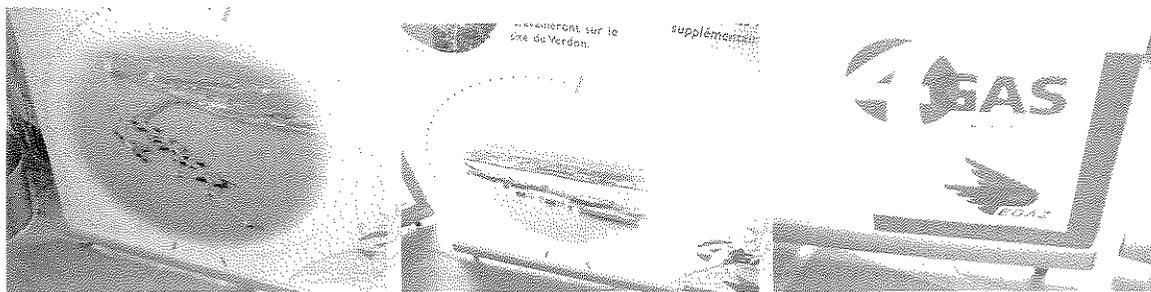


PHOTO VI



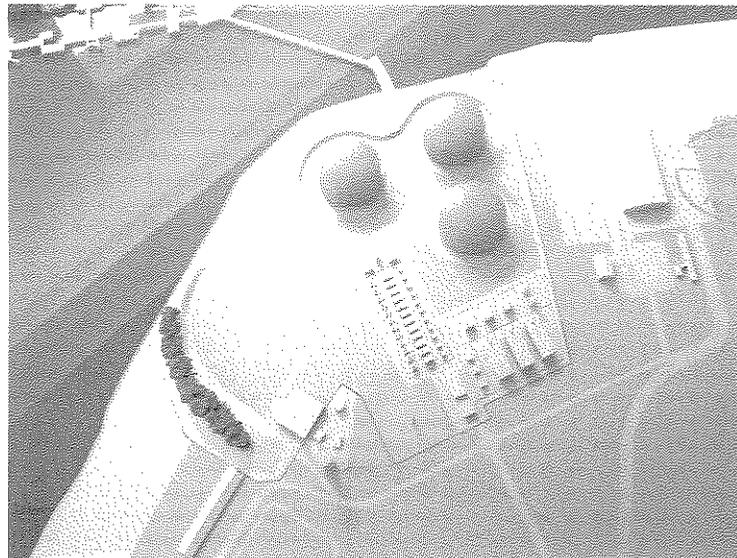
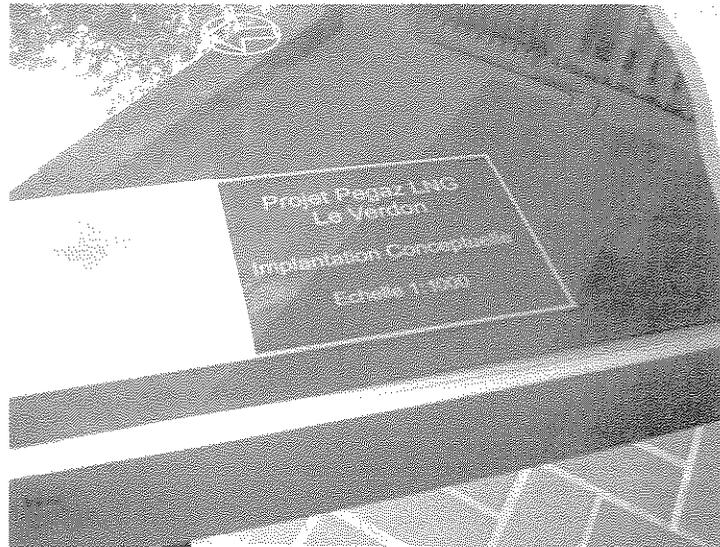
PHOTO VII

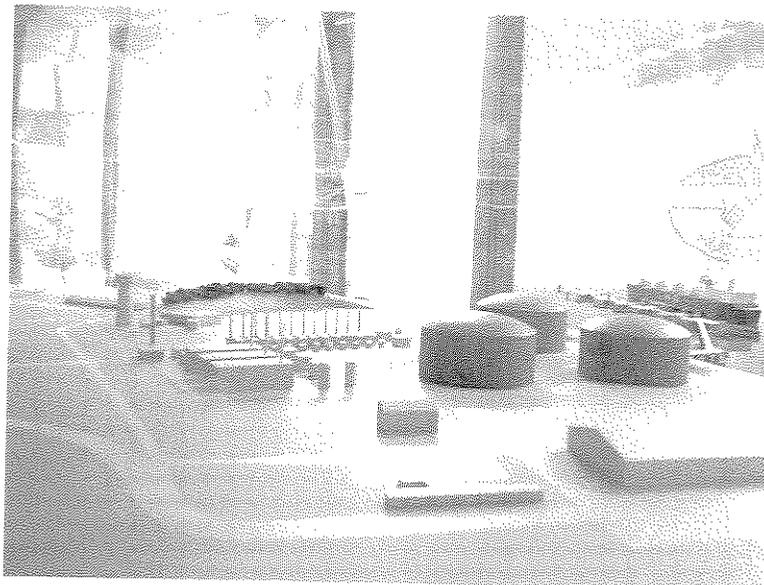
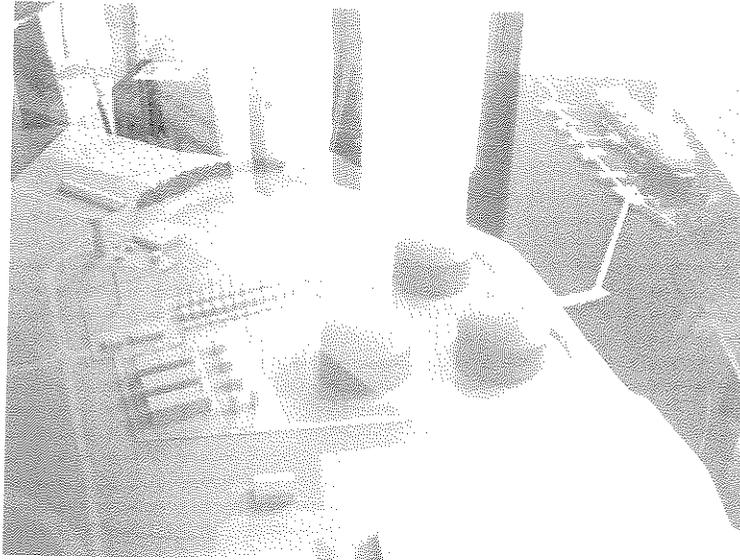
MAQUETTE

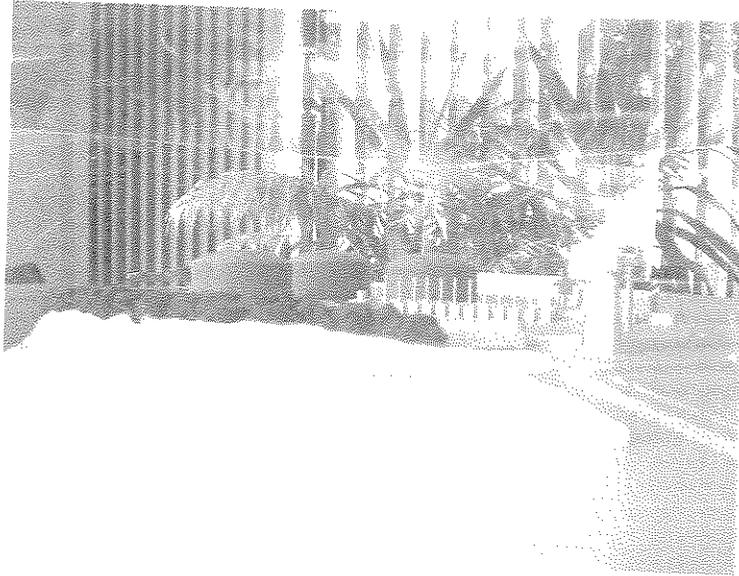
- La maquette présentée laisse voir les installations bâties existantes, celles projetées, l'appontement avec un bateau.
- Sur un angle se trouve une plaquette au sigle 4GAZ avec l'indication : *PROJET PEGAZ LNG LE VERDON IMPLANTATION CONCEPTUELLE ECHELLE 1 :1000.*
- Nous pouvons constater visuellement, en positionnement naturel du visiteur, que la hauteur des cuves (éventuelles) se trouve au même niveau environ, voire plus basse, que celle du château d'eau

(existant) et qu'un petit morceau de bois vertical se trouvant entre les deux et qui Nous est indiqué être probablement la torchère (éventuelle) présente le même niveau.

- Le requérant Nous précise, qu'alors qu'il existe un échelle de valeur indiquée sur la maquette, que les proportions d'espaces et d'importances des cuves en hauteur sont minimisées par rapport aux éléments bâtis existants (château d'eau).







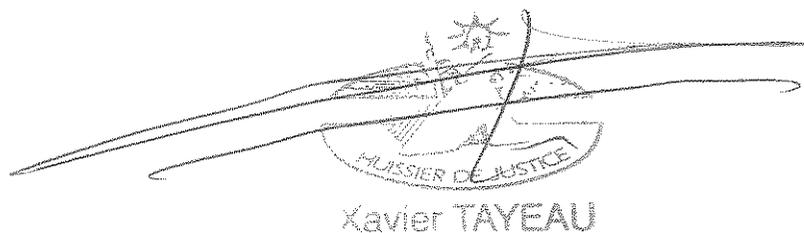
OOOOO

EN FOI DE QUOI, Nous avons dressé le présent Procès Verbal de Constat pour servir et valoir ce que de droit.

DONT PROCES VERBAL.

COUT : DR. ART. 16/1- 194.41 + ART.13 --6.22 + TVA A 19.6% 39.12 + TAXE FISCALE 9.15 = 249.10 EUROS..

IL FAUT PRECISER QUE DES PHOTOGRAPHIES ONT ETE PRISES PAR NOUS .



The image shows a handwritten signature in black ink, which is heavily scribbled over. Below the signature is an official circular stamp of the Ministry of Justice (Ministère de la Justice). The stamp features a central emblem with a crown and a scale of justice, surrounded by the text "MINISTRE DE LA JUSTICE" and "MINISTRE DE LA JUSTICE". Below the stamp, the name "Xavier TAYEAU" is printed in a bold, sans-serif font.